Institutions spécialisées

Les treize institutions spécialisées de l'ONU sont des organismes indépendants qui agissent chacun dans un domaine international précis. Elles sont liées séparément aux Nations Unies par une entente officielle qui donne un rôle de coordination au Conseil économique et social (article 63) de la Charte.

L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) furent créées avant même la fondation de la S.D.N., à laquelle elles s'associèrent ensuite. L'Organisation internationale du Travail (OIT) fut établie en même temps que la Société des Nations. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Société financière internationale (SFI), l'Association internationale pour le développement (IDA), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne furent créés qu'après la dernière guerre, en même temps que l'ONU ou à la suite de débats dans ses cadres. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sans être une institution spécialisée proprement dite, s'aligne sur les autres sur le plan pratique; ainsi, elle fait partie du Comité administratif de coordination qui permet au secrétaire général de l'ONU et aux membres des conseils de se réunir pour harmoniser leurs programmes. Cependant, l'AIEA se distingue des autres institutions par le fait qu'elle soumet son rapport annuel directement à l'Assemblée, sans passer par l'intermédiaire du Conseil économique et social, auquel ne la lie aucun accord officiel.

Le Canada est membre des treize institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que de l'AIEA. Depuis 1945, il a fait partie à diverses reprises de leurs conseils d'administration.

Les budgets réguliers des institutions sont alimentés par des cotisations distinctes de celles qui financent le budget de l'ONU. De 1945 à 1963, le Canada leur a versé environ 45 millions, dont près de 18.8 millions à l'OIR de 1946 à 1951. Grâce à leurs budgets ordinaires, les institutions agissent dans les secteurs économiques et sociaux essentiels aux pays du tiers monde. Certaines défraient le coût des techniciens, des conseillers et du matériel de formation technique qui n'incombe pas au Programme élargi.

L'OAA, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS établissent le barême des cotisations suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies. L'OACI, l'IMCO, l'UIT, l'UPU et l'OMM fondent leurs calculs sur l'intérêt et l'utilité de leurs services à chaque Etat membre. La BIRD, la SFI, l'Association internationale pour le développement et le FMI n'opèrent pas de prélèvements réguliers; les avances de fonds de leurs membres sont distribuées sous forme de prêts, dans les pays aux structures commerciales rudimentaires et qui veulent mettre en oeuvre des projets approuvés de développement. Au sein des quatre grandes institutions financières dont le Canada fait partie, les frais de fonctionnement sont couverts par les intérêts des prêts consentis aux pays à économie arriérée.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a pour fonctions de faciliter l'investissement de capitaux à des fins productives; de favoriser les investissements privés au moyen de garanties ou de participations à des prêts effectués par des particuliers; de consentir des prêts, à défaut de capitaux privés offerts à des conditions raisonnables. L'AID, affiliée à la Banque, favorise le développement économique en accordant des prêts à des conditions plus souples et moins onéreuses pour la balance des comptes que celles des prêts ordinaires, les seuls que la Banque puisse accorder. La Société financière internationale est également affiliée à la Banque et favorise le développement des entreprises de production. Elle investit ses fonds propres à des conditions raisonnables, en association avec les capitaux privés lorsque ceux-ci sont rares. Elle joue le rôle